



## Accusé de réception

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Acte reçu par: Préfecture des Bouches du Rhône

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2022-12-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE LA NAPPE PHREATIQUE DE LA CRAU

N° de SIREN: 200002087

Numéro Acte de la collectivité locale: 1822

Objet acte: Rapport d'orientations budgétaires

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.10-Divers

Identifiant Acte: 013-200002087-20221212-1822-DE

---

**Rapport d'erreur(s):**

**Objet de la délibération : Débat d'orientations budgétaires présenté sous forme de rapport**

L'an deux mille vingt-deux  
et le douze décembre  
le Comité Syndical du Syndicat Mixte  
de Gestion des nappes de la Crau  
régulièrement convoqué s'est réuni,  
en nombre prescrit par la loi  
sous la présidence de Mme Céline TRAMONTIN

**Étaient présents :**

➤ Membres à voix délibérative présents :

*Mme Monique ARAVECCHIA, M. Jérémy CLEMENT, M. Alexandre COUTURIER, M. Patrick GRIMALDI, M. Daniel HIGLI, M. Patrick LAMBERT, M. Olivier MICHEL, Mme Anne-Claire ORIOL, M. Gérard QUAIX, M. Pierre RAVIOL, Mme Marie-France SOURD, Mme Céline TRAMONTIN, M. Didier TRONC, M. Philippe TROUSSIER.*

➤ Suppléants à voix délibérative présents en même temps que leurs titulaires :  
(voix non comptabilisées)

*Madame Jacqueline HERVY-BALAND, Madame Aline CIANFARANI*

➤ Procuration :

de Monsieur Jean-Pierre FRICKER à Madame Céline TRAMONTIN  
de Monsieur André MANELLI à Madame Anne-Claire ORIOL  
de Monsieur Michel PERONNET à Monsieur Philippe TROUSSIER  
de Monsieur Didier KHELFA à Madame Marie-France SOURD  
de Monsieur Xavier DUFOUR à Madame Monique ARAVECCHIA  
de Madame Amandine LUCIANI à Monsieur Jérémy CLEMENT

➤ Membres à voix consultative :

*néant*

Membres à voix délibérative en exercice : 31
Membres à voix délibérative présents : 16
Membres à voix délibératives présents exprimés : 14
Procurations : 6
Membres à voix délibérative (présents exprimés +procurations) : 20

**Secrétaire de séance** : Pierre RAVIOL

**Rapporteur** : Mme Céline TRAMONTIN

En vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, la gestion du Syndicat mixte est assimilée à celle d'une commune de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

**VU** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire des établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, tel que le SYMCRAU, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette le cas échéant, et les perspectives pour le projet de budget.

Comme pour l'exercice 2022, le rapport présente, en outre, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, et fera l'objet d'un vote. L'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se fonde le DOB.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2312-1,

**VU** le rapport d'orientations budgétaires ci-joint,

## Le Comité :

**OUI** l'exposé de Mme la Présidente,

**APRES** en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE** des membres présents,

**PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023 présenté sous forme de rapport ci-joint,

**AUTORISE** la Présidente à signer les pièces à intervenir,

**AINSI** fait et délibéré à Miramas, les an, mois et jour susdits.

**La Présidente du SYMCRAU,  
Céline TRAMONTIN**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## RAPPORT N°1 : Objet : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

En vertu de l'article L.5722-1 du CGCT, la gestion du Syndicat mixte est assimilée à celle d'une commune de plus de 3 500 habitants. Celle-ci doit obligatoirement organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédents le vote du budget primitif. Ce débat n'a aucun caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération avec vote.

**VU** l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe et le décret 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, le rapport d'orientation budgétaire des établissements publics qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus, tel que le SYMCRAU, doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette le cas échéant, et les perspectives pour le projet de budget.

Comme pour l'exercice 2022, le rapport présente, en outre, l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à un débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, et fera l'objet d'un vote. L'assemblée délibérante prendra non seulement acte de la tenue du débat, mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se fonde le DOB.

### Le contexte général et les grandes orientations 2023

Le premier objectif du DOB est de **mettre en discussion les priorités d'intervention** de la structure dans le contexte financier et administratif de celle-ci.

### Evènements marquants 2022 et perspectives :

Après deux années de crises sanitaires liées au COVID19 qui ont touchées la France et plus largement l'Europe et le monde, l'année 2022 est marquée par la guerre en Ukraine, une crise énergétique sans précédent entraînant une baisse du pouvoir d'achat et une inflation croissante même si elle est relativement maîtrisée en France par rapport aux autres pays européens.

Les effets du réchauffement climatiques ont eu également un impact direct en France et particulièrement dans notre région, puisque la Crau a été placée en alerte sécheresse renforcée cet été. Cette crise sans précédent en Durance, a impliqué un déstockage anticipé de la réserve de Serre-Ponçon à partir de juin, ainsi que des restrictions sur l'alimentation des canaux d'irrigation agricole durant l'été.

La crise de cet été risque de se répéter de plus en plus fréquemment, il est indispensable pour le Syndicat de pouvoir mieux anticiper les périodes de tensions en menant des études prospectives (techniques et financières), et en renouvelant son matériel hydrogéologique pour assurer un suivi optimal de la ressource.

## Bilan des actions 2022 et priorités 2023 :

### Observer et anticiper :

#### Le réseau de suivi quantitatif et qualitatif :

*Objectif : Disposer d'une vision en temps réel de l'évolution de la qualité et du niveau de la nappe*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Quantité : suivi, maintenance et exploitation des données des 23 piézomètres SYMCRAU, analyse des 10 points des autres réseaux partenaires (INRA, BRGM)</li> <li>- Qualité : échantillonnage (hautes et basses eaux) et exploitation des données des 17 Qualitomètres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Poursuite du suivi (action chronique)</b></li> <li>- <b>Renouvellement sondes (qui arrivent en fin de vie pour avoir des données fiables, afin d'anticiper toute nouvelle crise).</b></li> <li>- <b>Installation des sondes, changement des câbles, maintenance sur tous les piézomètres.</b></li> <li>- <b>Travail de cartographie et SIG</b></li> </ul>
Coûts : 30 000 € + 72 jours de travail	Coûts environ : 94 000 € + 155 jours de travail (35 000€ suivi qualité et maintenance + 49 000 € (sondes suivi patrimonial + sondes salinités)

#### L'observatoire de la nappe :

*Objectif : Recenser, inventorier et diffuser à un large public les données et études liées aux eaux souterraines et à l'occupation des sols en Crau, mise à jour des outils de cartographie et SIG*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Refonte de l'observatoire de la nappe et mise en conformité du site</li> <li>- Transmission d'un bulletin quantitatif mensuel</li> <li>- Réalisation de bulletins quantitatifs et qualitatifs annuels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Finalisation de tous les contenants du site, vulgarisation des données du site</b></li> <li>- <b>Refonte des bulletins mensuels et annuel</b></li> <li>- <b>Diffusion bulletins mensuels et annuel, newsletter</b></li> </ul>
Coûts : 15 000 € + 40 jours de travail	Coûts environ : 4 000 € + 80 jours de travail

#### Le modèle hydrogéologique :

Il s'agit d'un outil de calcul capable de **simuler l'évolution du niveau de la nappe** et **la migration de polluants** dans les eaux souterraines.

*Objectif : Evaluer l'impact de projets (aménagement, nouveau captage...), Réaliser des simulations prospectives liées à d'éventuelles modifications de la recharge de la nappe Simuler des transferts de polluants depuis la surface dans le cadre de pollutions accidentelles ou diffuses (extension d'un panache de pollution, temps de transfert ...)*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
- Poursuite de la mise à jour du modèle	- Réactualisation et mise à jour du modèle - retour d'expérience de la sécheresse 2022 et modélisation de différents scénarii de sécheresse - Etude statistique et réalisation de seuils d'alerte en interne
15 jours maintenance (+ utilisation dans Le dispositif CAHM)	Coûts environ : 15 000 € (convention de recherche avec UMR EMMAH sur le modèle) + 120 jours de travail

## Connaître :

### L'étude OSMOSE sur le besoin en eau des zones humides (action C3-5 du contrat de nappe) :

*Objectif : Définir les besoins en eau des milieux naturels alimentés par la nappe, en quantité et en qualité pour définir les limites d'exploitation des eaux souterraines*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
-Poursuite de l'étude OSMOSE 2	-1 <sup>er</sup> trimestre : copil de restitution et rapport définitif - Intégration du suivi osmose dans le suivi patrimonial du syndicat
Coûts : environ 70 000 € + 55 jours de travail	Coûts : 2 000 € + 30 jours de travail

### L'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau :

*Objectif : Caractériser le potentiel de cette éventuelle ressource de sécurisation en cas de défaillance quantitative ou qualitative de la nappe superficielle*

A l'origine du projet de sécurisation de la ressource en eau en Crau, un partenariat de recherche et développement avec l'université de Rennes a été envisagé afin de faire travailler un thésard sur le sujet. Les dépenses pour cette étude seront réparties sur plusieurs exercices comptables (2022 à 2026) pour un montant total de 520 000€ découpées en phases.

Cependant, face à la tension sur les canaux qui a eu lieu cet été dans le cadre d'une sécheresse extrême, et des objectifs de diversifications de la ressource en eau de l'Agence Régionale de Santé et des EPCI, des discussions sont en cours également avec le BRGM. Le SYMCRAU souhaite des résultats plus rapides afin d'accompagner au mieux la prise de décisions, mais veut également que des essais de pompages puissent être fait dans le cadre de l'implantation de piézomètres, qui pourront apporter des éléments de connaissance sur le volume de l'aquifère. A ce jour, l'université de Rennes ne peut pas répondre à la demande du syndicat.

En fonction des offres reçues (au niveau technique, financier mais également au niveau des délais), il est envisagé de modifier le plan de financement, les délais et les demandes de subventions. Les dépenses pour l'année 2023 ne dépasseront pas le montant prévu dès le départ.

Mise en œuvre 2021 et 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Montage du dossier technique, recherche de partenariat scientifique (université de Rennes)</li> <li>- Montage du dossier de subvention</li> <li>- Octobre 2022, lancement d'une étude préalable de modélisation géologique 3D des formations pré-pliocènes dans la plaine de la Crau avec le BRGM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement stage de Master (bac +5 pendant 6 mois) en fonction de l'option choisie</li> <li>- Implantation de piézomètres (+ équipements en sonde)</li> <li>- réalisation d'analyses chimiques et isotopiques</li> <li>- Lancement d'une thèse ou d'une étude</li> </ul>
Coûts : environ 11 000 € + 60 jours de travail	<b>Coûts estimés : 348 000 € (146 000 € fonctionnement + 202 000 € (forages et sondes) + 50 jours de travail</b>

### L'Etude de recharge artificielle de la nappe de la Crau :

*Objectif : dans le cadre de cette étude, l'Etat souhaite recueillir auprès du SYMCRAU des connaissances sur la potentialité de recharger de manière artificielle la nappe de la Crau avec une partie des eaux déversées actuellement dans l'étang de Berre. Plus spécifiquement, il s'agira d'utiliser le modèle de fonctionnement de la nappe pour identifier les zones sensibles au risque d'inondation par remontée de nappe et de tester des scénarii de recharge (selon la localisation, l'occupation du sol et la période de l'année).*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de concertation pour définir les objectifs de l'étude avec les partenaires potentiels (Agence de l'Eau, DREAL, BRGM)</li> <li>- Répondre aux besoins de la pré-étude menée par la DREAL via le bureau d'études Artelia</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Elaboration du cahier des charges de l'étude et du partenariat</b></li> <li>- <b>Réalisation de la mission en régie, avec appui du BRGM</b></li> </ul>
7 jours de travail	<b>45 jours de travail en régie</b>

### Dialogue sur les résultats de ProHydra2028 spécifiques au territoire de la Crau :

*Objectif : entamer un dialogue avec les acteurs du territoire et les potentiels financeurs à partir des résultats de l'étude ProHydra2028 spécifiques à la Crau, en vue de l'élaboration du futur SAGE de la Crau*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande faite par le Comité Syndical du 10/10/2022</li> <li>- Contact pris avec la FDSH13 qui soutient la démarche et souhaite s'y associer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extraction et appropriation des résultats de l'étude ProHydra2028 spécifiques au territoire de la Crau</li> <li>- Dialogue avec les acteurs gestionnaires des canaux, les usagers de la nappe et les potentiels financeurs à partir de ces résultats</li> </ul>
5 jours de travail	<b>20 jours de travail</b>

### Accompagner les politiques publiques :

#### L'animation Ressource Stratégique pour l'eau potable et le suivi des projets d'aménagement :

*Objectif : mettre en place le programme d'actions visant à préserver les zones de sauvegarde pour les besoins actuels et futurs en eau potable*



Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des projets en zone de sauvegarde et des dossiers de planification urbaine + rédaction des avis</li> <li>- Animation dans le domaine agricole</li> <li>- Film sur les zones de sauvegarde</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des projets en zone de sauvegarde et des dossiers de planification urbaine + rédaction des avis</li> <li>- Animation Plan d'actions</li> <li>- Animation dans le domaine agricole</li> <li>- Suivi étude foncière avec la SAFER</li> </ul>
Coûts : environ 6 000 € + 50 Jours de travail	<b>Coûts environ : 10 000 € + 90 Jours de travail</b>

### Le suivi et la contribution aux politiques publiques transversales et/ou supra :

(Alimentation en eau potable et gestion des eaux usées, aménagement du territoire, pluvial, politique agricole...)

*Objectif : favoriser la prise en compte des enjeux de l'eau en Crau*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SAGE Durance</li> <li>- AGORA</li> <li>- Comité sécheresse</li> <li>- Dépollution SPSE</li> <li>- Réunions avec les services de l'ETAT dans le cadre de la crise sécheresse de l'été ...</li> </ul>	- Poursuite et coordination avec les politiques de l'eau supra et transversales
<b>Dossiers transversaux</b>	<b>Dossiers transversaux</b>

### Dispositif CAHM :

*Objectif : Mettre à disposition un service d'ingénierie mutualisé en hydrogéologie aux membres et partenaires institutionnels (dispositif CAMH-CRAU) et favoriser la prise en compte de la gestion et la préservation de la ressource en eau dans les projets*

*Bénéfice pour les maîtres d'ouvrage :*

*Disposer d'outils et de services spécialisés clés en main et à moindre coût*

*Gagner du temps dans les procédures*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite et assistance aux porteurs de projets</li> <li>- Fonctionnement des bassins de recharge artificiels de la ZAC de la Péronne / EPAD Ouest Provence</li> <li>- Etude hydrogéologique de prédéfinition des périmètres de protection du captage de la Guérite à Lamanon / Métropole CT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite et assistance aux porteurs de projets</li> <li>- Poursuite Etude hydrogéologique relative au suivi du fonctionnement des bassins de recharge artificiels de la ZAC de la Péronne ...</li> </ul>
<b>Coûts : 5 000 € + 34 jours de travail</b>	<b>Coûts environ : 5 000 € + 10 jours de travail</b>

### La stratégie CISEF : Sensibiliser aux enjeux de l'eau sur le territoire (volet E du contrat de nappe) :

*Objectif : Faciliter la compréhension des enjeux de l'eau et des politiques menées et promouvoir les actions exemplaires développées sur le territoire*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manifestations sur la Crau</li> <li>- Poursuite des actions en cours</li> <li>- Refonte du site internet</li> <li>- Mise en œuvre de la stratégie CISEF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme pédagogique sur l'eau et le territoire à destination des scolaires</li> <li>- Manifestations sur la Crau</li> <li>- Poursuite des actions en cours</li> <li>- Mise en œuvre de la stratégie CISEF</li> </ul>
<b>Coûts : 6 000 € + 145 jours de travail</b>	<b>Coûts : 20 000 € + 90 jours de travail</b>

### La participation citoyenne à travers l'élaboration d'un jeu sérieux :

*Objectif : Faciliter la compréhension des enjeux de l'eau et des politiques menées, connaître l'avis des populations et favoriser la contribution du grand public aux décisions relatives à la gestion de l'eau*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'une deuxième version test du jeu sérieux</li> <li>- Tests sur les citoyens lors de différentes sessions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>er</sup> semestre 2023, suite et fin de l'opération, présentation du jeu sérieux aux instances de gouvernance, et adaptation du jeu aux enjeux économiques qui seront traités dans l'élaboration du futur SAGE de la Crau</li> <li>- Création d'une maquette du jeu</li> </ul>
Coûts : environ 15 000 € + 30 jours de travail	<b>Coûts : 22 000 € + 10 jours de travail</b>

### Coordonner les différents acteurs du territoire pour promouvoir une gestion globale et concertée de la ressource en eau sur la Crau :

#### Le contrat de nappe :

*Objectif : Coordonner, planifier et programmer les moyens pour une gestion durable de la ressource en eau*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du programme d'actions de phase 2</li> <li>- Dépôt du dossier final aux financeurs</li> <li>- Attente passage commission des aides</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de la phase 2</li> <li>- Mise en œuvre de la phase 2</li> <li>- Films promotionnels contrat de nappe</li> </ul>
<b>Coûts : 5 000 € + 210 jours de travail (+ coût des actions intégrées dans les autres postes)</b>	<b>Coûts environ : 26 000 € + 130 jours de travail (+coût des actions intégrées dans les autres postes)</b>

## Mettre en place les outils nécessaires à la gestion et à la préservation de la ressource en eau et des milieux naturels :

### Préfiguration SAGE de la Crau :

*Objectif : Pérenniser la recharge artificielle de la nappe, affirmer un cadre territorial de gestion et de gouvernance pour détermination des volumes prélevables de la Nappe, fixer une dotation « ressource » par catégorie d'usages en fonction des conditions de recharge, définir un cadre commun et local permettant de préserver les zones de sauvegarde*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la concertation sur les enjeux du SAGE et le périmètre</li> <li>- Remise du rapport sur la préfiguration du SAGE</li> <li>- Définition de la structuration pour le portage en phase élaboration et mise en œuvre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Finalisation du dossier préliminaire du SAGE, avec l'aide du bureau d'études ASCA, comprenant une proposition de périmètre et de composition de la CLE</li> <li>- Dépôt du dossier préliminaire à la préfecture- Suivi instruction émergence du SAGE</li> <li>- Suivi d'une étude juridique sur l'opportunité d'une labellisation EPTB du SYMCRAU</li> </ul>
<b>31 000 € + 100 jours de travail</b>	<b>18 000 € + 136 jours de travail</b>

### Mise en place de « Paiement pour Services Environnementaux (PSE) » :

*Objectif : Favoriser le maintien des prairies fourragères par la mise en œuvre d'un dispositif de rémunération des agriculteurs pour services environnementaux rendus liés à la recharge de la nappe, préserver la biodiversité et la qualité de l'eau (en particulier dans les zones de sauvegarde) en rémunérant les nouveaux services environnementaux rendus au sein des exploitations agricoles*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
Mise en œuvre du dispositif PSE avec les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil des pièces justificatives et calcul des montants des aides à verser</li> <li>- Mises en paiements</li> <li>- Animation de la démarche</li> </ul>	Mise en œuvre du dispositif PSE avec les agriculteurs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Recueil des pièces justificatives et calcul des montants des aides à verser</li> <li>- Mises en paiements</li> <li>- Animation de la démarche et du label haie</li> <li>- Contrôle des exploitations</li> <li>- Organisation inauguration PSE avec l'AERMC et journée de sensibilisation à destination des agriculteurs</li> </ul>
<b>Coût : 490 000 € + 65 jours de travail</b>	<b>520 000 € (agriculteurs) + 2 500 euros tablette label Haie + 89 jours de travail</b>

## Animation des sites NATURA 2000 sur la Crau :

*Objectif : Favoriser la conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêts communautaires des sites Crau centrale – Crau sèche*

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage de l'animation NATURA 2000 au 19 avril 2022</li> <li>- Copil NATURA 2000 LE 22 novembre 2022</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de l'animation NATURA 2000</li> <li>- Etude chiroptère</li> <li>- Suivi étude cartographique</li> <li>- Film promotionnel</li> <li>- maquette pédagogique</li> <li>- concours dessin</li> </ul>
<b>170 jours de travail</b>	<b>Coûts : 45 000 € + 229 jours de travail</b>

## Conforter les moyens d'action du Syndicat :

### Installer durablement le siège social du SYMCRAU :

Mise en œuvre 2022	Priorités 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résiliation du marché « étude de programmation du siège du SYMCRAU » après la phase 2 au motif : abandon du projet au regard des coûts prévisionnels 3 fois supérieurs dans l'étude de préprogrammation par rapport au montant estimé au départ</li> <li>- Reprise des études pour lancement des travaux par la Métropole Aix-Marseille-Provence propriétaire de la bâtisse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signer le renouvellement du bail dans les locaux actuels pendant la recherche de financements et les potentiels travaux</li> </ul>
<b>Coûts : 10 350 € + 30 jours de travail</b>	<b>Coûts estimés du loyer revalorisé 15 000 €</b>

## Principes généraux de la construction du budget :

Le budget du SYMCRAU est habituellement construit à partir d'orientations budgétaires tri-annuelles actualisées et débattues à l'occasion du DOB.

Pour mémoire, l'activité du SYMCRAU connaît une phase de croissance depuis une dizaine d'années liée aux exigences réglementaires et à une attente sociétale croissante sur le plan environnemental. Un plan de rattrapage du niveau des participations statutaires a été conduit entre 2017 et 2020 pour mettre en cohérence les capacités de financement du syndicat et ainsi répondre au niveau d'ambition souhaité par les collectivités. Grâce à l'optimisation systématique des dépenses par la recherche d'un effet levier au travers de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, de la Région, du Département et de l'Europe, (permettant de réaliser **3 € d'intervention pour un 1 € de cotisation statutaire**), le programme d'actions 2023 pourra être conduit en maintenant un niveau de cotisation des membres relativement stable (une augmentation du taux de l'inflation à la date du vote du budget est envisagée).

Le financement des services d'expertise et de conseil à l'échelle locale (inférieure à l'échelon communal) sera maintenu dans un cadre conventionnel permettant l'auto-financement total de cette opération.

## Evolution des dépenses et des recettes

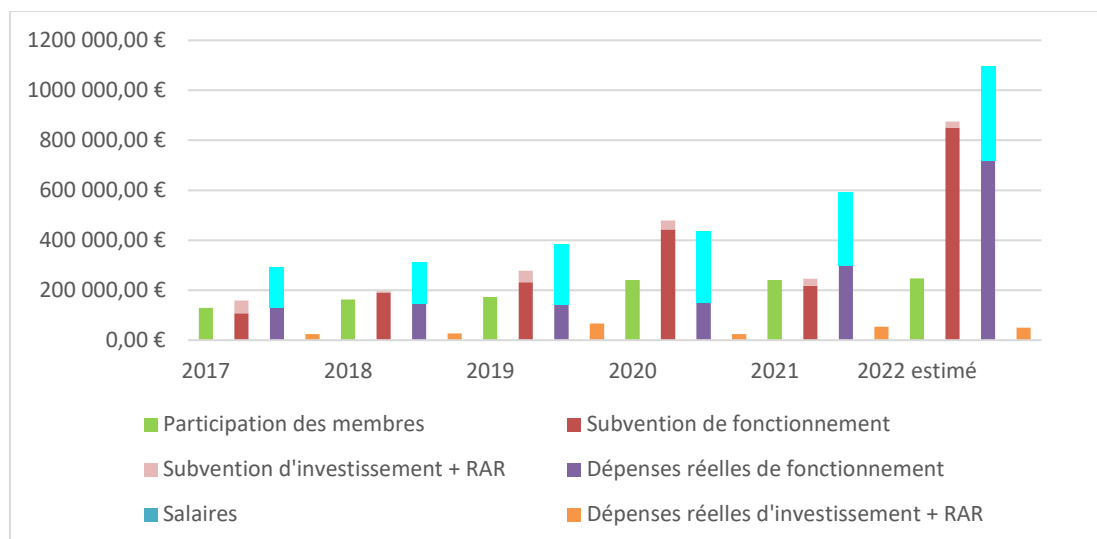


Figure 1 : Etat des dépenses et des recettes depuis 2017

L'année 2023 connaîtra une évolution des dépenses et des recettes dans la continuité de l'année 2022, dû au lancement d'actions de la phase 2 du contrat de nappe et de l'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau.

Les dépenses d'investissement sont toujours largement inférieures aux dépenses de fonctionnement même si les investissements seront plus conséquents en 2023 (renouvellement du matériel hydrogéologique (sondes piézométriques), forages dans le cadre de l'étude sur l'aquifère profond et l'équipement de piézomètres, renouvellement de l'ordinateur de modélisation et logiciels associés, tablette de terrain (pour PSE et suivi patrimonial)). Ceci s'explique par l'action du syndicat principalement axée sur des opérations d'études, d'expertises et d'animation.

En ce qui concerne les recettes, les participations statutaires sont relativement stables (suivi de l'inflation) et les recettes issues des subventions (Agence de l'Eau principalement ainsi que Région, Département et ARS) seront en hausse.

### La masse salariale

La masse salariale représentera environ 28% des dépenses de fonctionnement en 2023 (hors amortissements et résultat reporté). Elle est légèrement en baisse par rapport à l'année 2022. Ceci s'explique par des mouvements de personnels (départ disponibilité de la directrice au 30/09/2022), départ d'un hydrogéologue au 31/01/2022 recrutement d'un hydrogéologue au 01/11/2022, recrutement de la chargée de missions natura 2000 au 19/04) et des dépenses dans le chapitre 11 plus importantes dues à des lancements d'actions inscrites dans le contrat de nappe.

En 2022, le SYMCRAU fonctionnait avec :

DIRECTRICE	TEMPS PARTIEL 90%	DEPART au 18/06/2022 (congé, récupération) PUIS EN DISPONIBILITE A PARTIR DU 30/09/2022
HYDROGEOLOGUE	TEMPS PLEIN	
HYDROGEOLOGUE	TEMPS PARTIEL 90%	DEMISSION 31/01/2022
HYDROGEOLOGUE	TEMPS PLEIN	RECRUTEMENT AU 1 <sup>ER</sup> /11/2022
CHARGE DE MISSION SAGE + INTERIM DE DIRECTION	RETOUR CONGE PARENTAL EN MAI + REPRISE A MI TEMPS	REPRISE TEMPS PARTIEL A 80% EN SEPTEMBRE
CHARGE DE MISSION CONTRAT DE NAPPE	TEMPS PLEIN	
CHARGE DE COMMUNICATION	TEMPS PLEIN	
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF- FINANCIER-RH	TEMPS PLEIN	
RECRUTEMENT CHARGE MISSION ANIMATION NATURA 2000	TEMPS PLEIN SUR POSTE NON PERMANENT	A COMPTER DU 19/04/2022

Pour l'année 2023, ce sont environ 6,8 Equivalents Temps Plein qui seront nécessaires, répartis sur 6 postes permanents et 1 poste non permanent dont 1 temps partiel de droit (80%) sur poste permanent.

**Les charges de personnel prévues en 2023, s'élèveront à environ 397 000 €.**

### Le budget de fonctionnement consacré aux actions

Outre les missions habituelles de suivi de la nappe, l'année 2023 sera marquée par la fin de l'étude OSMOSE 2 au 1<sup>er</sup> trimestre 2023 (l'étude ayant été retardée par la récolte de données supplémentaires dans les zones humides), la finalisation de la phase d'émergence du SAGE (périmètre, enjeux et composition de la CLE) ainsi que le démarrage de nouveaux projets :

- Etude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau
- Appui technique à l'étude de dérivation partielle des eaux déversées dans l'étang de Berre
- Dialogue avec les acteurs du territoire, les gestionnaires de canaux et les potentiels financeurs à partir des résultats de ProHydra2028 spécifiques au territoire de la Crau
- Etude dynamique et foncière des zones de sauvegarde
- Lancement de certaines actions du contrat de nappe (programmes pédagogiques, films ....)
- Etude chyroptères (NATURA 2000)

La signature de la phase 2 du contrat de nappe interviendra également en début d'année 2023, après passage en commissions des aides de l'AERMC mi-décembre, ainsi qu'à la Région et au Département.

Pour l'année 2023, les dépenses de fonctionnement liées aux actions seront en légère hausse, mais réparties différemment. Le budget prévu à l'article 617 (frais d'étude) s'élèvera à environ **306 000 €** contre 360 000 € prévu en 2022 soit une baisse des dépenses prévisionnelles de 54 000 €. Ceci s'explique car certaines dépenses liées aux actions du Contrat de nappe seront inscrites en 611 (prestations de services) pour environ **53 000 €** et non en étude (programme pédagogiques, prestations PSE, essais de pompes...) contre 4 000 € en 2022, ainsi qu'en 6238 (frais divers de publicité) pour environ **45 000 €** (films promotionnels contrat de nappe, film promotionnel Natura 2000, concours dessin Natura 2000, maquette pédagogique Natura 2000, jeu sérieux participation citoyenne) contre 11 500 € en 2022.

### Evolution des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement hors charges de personnel, frais d'études, prestations de services et frais divers de publicité sont en augmentation. Les crédits prévus pour 2023 s'élèvent à environ **120 000 €** contre 109 000€ prévu sur le budget 2022. Ceci témoigne d'une gestion maîtrisée des dépenses à caractère général malgré l'augmentation de la masse salariale. Cette hausse s'explique par une augmentation prévisionnelle du loyer (bail à renouveler avec la pépinière, montant au mètre carré a augmenté par rapport à l'ancien contrat), augmentation des coûts de maintenance et abonnements informatiques (plus de logiciels), maintenance et hébergement du nouveau site internet du syndicat) ...

### Le budget d'investissement

**Le budget d'investissement est généralement plus faible que le budget de fonctionnement** (CF figure 1). Ceci s'explique encore une fois par les **missions statutaires du SYMCRAU davantage orientées vers des études, des suivis, de l'animation territorial de la politique de l'eau nécessitant un capital humain spécialisé** (donc du fonctionnement).

Les investissements réalisés par le SYMCRAU depuis sa création correspondent donc à du matériel informatique, trois véhicules, des études préalables à des travaux, des travaux de forage et des équipements d'hydrométrie.

Pour 2023, l'essentiel des dépenses d'investissement correspond à la construction de piézomètres et de l'équipement associé dans le cadre de l'étude du potentiel d'exploitation des nappes profondes en Crau (202 000 €), ces dépenses étaient à l'origine prévues sur le budget 2022, mais le projet a pris du retard. La poursuite de l'équipement des réseaux de suivi (remplacement de sondes défectueuses 48 000€), du matériel informatique (ordinateur plus performant pour pouvoir faire tourner le modèle hydrogéologique de la nappe, logiciels associés, tablette de terrain (PSE et suivi patrimonial de la nappe) 11 000 €).

Les **dépenses d'investissement 2023 au stade du budget primitif sont en légère hausse par rapport à l'année 2022**. Ainsi, elles **s'élèveront en 2023 à environ 261 000 €** (contre 251 000 € prévus en 2022 (hors opération patrimoniale, amortissements et restes à réaliser)).

### Endettement

Le SYMCRAU a réussi la montée en puissance progressive depuis sa création **sans contracter d'emprunt** tout en s'équipant et en réalisant des travaux.

Le projet **d'installation pérenne dans des nouveaux locaux** est toujours à l'étude avec la Métropole-Aix-Marseille-Provence. Le SYMCRAU poursuit la recherche de financements pour pouvoir démarrer les travaux.

## Encadrement du chiffrage des ressources

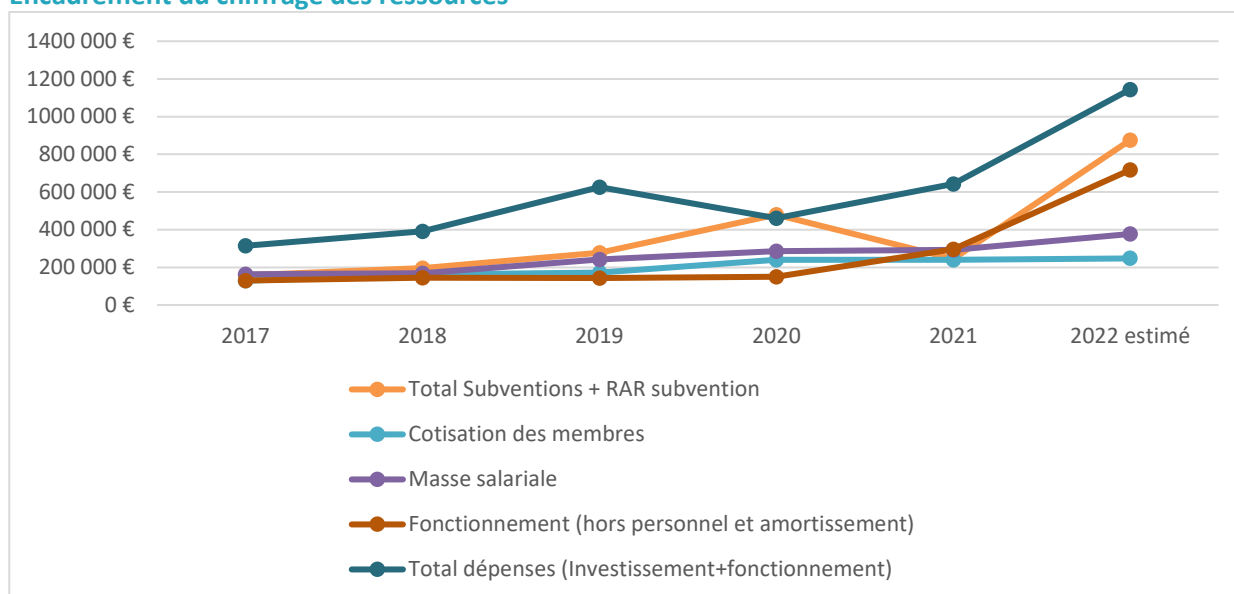


Figure 2 : Evolution des dépenses et de recettes

## Les subventions :

Un effet levier est systématiquement recherché par la mobilisation de co-financements de l'Agence de l'Eau, de la Région et du département, de l'Etat et de l'Europe sur les postes techniques et les actions que met en œuvre le SYMCRAU. Si bien que **pour 1€ de cotisation statutaire, le SYMCRAU réalise 3 € d'intervention (Cf figure 2)**

**1€ de contribution statutaire = 3€ d'interventions**

Ainsi, malgré le désengagement des crédits européens FEDER en 2013 et le désengagement partiel de la Région ces dernières années, **la part des subventions de fonctionnement dans les recettes est toujours prépondérante**. Elles correspondent essentiellement à des soldes de subventions pour les études et les postes (soldes et acomptes), le suivi qualitatif et qualitatif de la nappe, OSMOSE2 (solde sur 2023 car projet

retardé), PSE et la subvention d'exploitation de la Région de 50 000 € par an sur trois exercices comptables (2022-2024). Les recettes sont stables. Ceci s'explique par :

- L'obtention de taux de subvention proche de 80% sur les projets
- Des soldes de subventions attendus en 2023

En 2023, les subventions s'établissent autour **de 980 000 € et représente environ 75% des recettes réelles** (en majorité en section de fonctionnement) contre 80% en 2022.

Cependant, ce modèle économique nécessite une trésorerie suffisante permettant de financer les avances inhérentes aux modalités de versement des subventions après paiement.

La seconde phase du **Contrat de nappe permettra de disposer d'une visibilité pluriannuelle** des subventions qui continueront de conforter les recettes du Syndicat sur les actions.



### Les cotisations statutaires des membres :

La répartition des cotisations des membres est définie par application d'une clé fixée dans les statuts. La montée en puissance du Syndicat est liée à son déploiement progressif depuis sa création. Actuellement toujours en dynamique de progression au bout de 16 ans d'existence, **les attentes des membres et des partenaires institutionnels demeurent croissantes.**

Pour rappel le Syndicat a été créé avec 45 000 € de participations statutaires totales en 2006, le budget du SYMCRAU a fait l'objet de deux phases de réévaluation en 2011 (100 000€) puis avec un programme de rattrapage sur 3 ans appliqué sur les années 2017-2020 (240 314.10 €) permettant de mettre en adéquation ambitions politiques, attentes opérationnelles et moyens alloués.

**Une augmentation des participations statutaires des membres est envisagée en 2023 afin de suivre l'évolution de l'inflation. Le taux appliqué sera celui connu au moment du vote du budget 2023, en février 2023 (certainement entre 6 et 7%).**

**En conclusion, le budget global du syndicat est en hausse par rapport à 2022 (environ 120 000€) dû à la mise en œuvre du programme d'actions de la phase 2 du contrat, et au changement d'amortissement au prorata temporis du fait du passage à la norme M57 sur l'exercice 2023 qui nécessite de prévoir des amortissements plus conséquents. Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses et la recherche systématique d'un effet levier à travers des subventions, les nouvelles actions engagées n'occasionnent pas d'augmentation significative de la participation des membres au budget 2023, seule une augmentation des participations correspondant à l'inflation au moment du vote du budget est envisagée.**

ANNEXE 1 RAPPORT N°1 :

## Participations financières des membres envisagées pour l'exercice 2023

(Sous réserve du vote du budget)

(Calcul avec taux d'inflation à titre indicatif)

MEMBRES	TAUX STATUTAIRE	PARTICIPATION 2022	PARTICIPATION 2023 + taux inflation à appliquer au moment du vote du budget 2023 à titre indicatif calcul avec 6,5%
METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE	60,90%	148 797,29 €	158 469,11 €
ACCM	19,20%	46 911,46 €	49 960,70 €
AUREILLE	0,80%	1 954,64 €	2 081,69 €
MOURIES	0,80%	1 954,64 €	2 081,69 €
GPMM	18,30%	44 712,49 €	47 618,80 €
<b>TOTAL membres TAUX STATUTAIRE</b>		<b>244 330,52 €</b>	<b>260 211,99 €</b>
CA13	Forfait	3 000,00 €	3 000,00 €
UBC	Forfait	100,00 €	100,00 €
<b>TOTAL membres FORFAIT</b>		<b>3 100,00 €</b>	<b>3 100,00 €</b>
<b>TOTAL MEMBRES</b>		<b>247 430,52 €</b>	<b>263 311,99 €</b>